

Séance du 15 février 2021

-----  
2021/017

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /  
Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Bernard LHOSSEIN / Sébastien  
ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Sandrine TREBUCQ  
En zoom : Michel DUHAMEL / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

## FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'appartement situé au-dessus de la Poste, récemment rénové par les services techniques, sera disponible à la location à compter du 1<sup>er</sup> mars.  
Une commission logement sera organisée fin février afin d'attribuer le logement.

Afin de garder une certaine logique par rapport aux derniers appartements livrés au-dessus du cabinet médical, le loyer a été calculé de la façon suivante :

Prix au m<sup>2</sup> (base : logements Rouède) x surface + charges TEOM + charges d'entretien de la chaudière  
 $7,6 \text{ €} \times 60 \text{ m}^2 + 14 \text{ €} + 10 \text{ €} = 480 \text{ €} / \text{mois}$

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le loyer de l'appartement à 480 €.

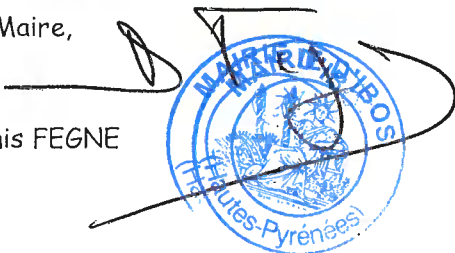
Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de fixer le tarif de l'appartement au-dessus de la Poste à 480 € par mois.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le... **18 FEV. 2021**...  
de la publication le... **18 FEV. 2021**...  
IBOS,  
Le... **18 FEV. 2021**.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

